

Habilitation électrique BS-BE-HE (personnel non électricien)

↳ Obtenir un titre d'habilitation délivré par l'employeur

Public : Personnel non électricien :

- Réalisant des manœuvres et réarmement de protection dans les locaux de service électriques en BT et HT.
- Accomplissant des travaux élémentaires sur des installations et des équipements électriques.

Prérequis : Des connaissances de bases en électricité sont conseillées pour suivre cette formation.

Durée : 2 jours.

Objectifs :

- Connaître la réglementation se rapportant aux instructions, aux consignes de sécurité et aux risques présentés par les installations et équipements BT.
- Utiliser les connaissances acquises pour travailler dans des zones électriques en toute sécurité.

Pédagogie :

- Exposé théorique.
- Cas pratiques.
- Travaux en groupe.
- Mises en situation : Au travers de situations fictives, les stagiaires découvrent les éléments qui constituent un danger électrique.
- Questions-Réponses.

Matériel pédagogique :

- Fourniture du matériel adapté : armoires électriques, kits pédagogiques.
 - Remise d'un livret « Préparation à l'habilitation électrique » (MémoForma).
 - Manuel de sécurité électrique : Depuis le 1er juillet 2015, l'employeur doit remettre un manuel basé sur la norme NF C 18-510 à la personne qu'il habilite. Afin de faciliter votre gestion et vous apporter un nouveau service, SOTEL Formation a décidé de remettre ce manuel à tous les stagiaires présents dans nos centres lors des formations « Habilitation électrique » en Inter. Vous recevrez avec vos documents administratifs un reçu de bonne réception du manuel. Pour les formations en Intra dans vos locaux, celui-ci vous sera proposé en option par nos services pour la somme de 10 € H.T/pièce.
- Evaluation et validation :**

- Les connaissances sont validées par un QCM à la fin de chaque module.
- Les savoir-faire sont validés par les mises en situations et les exercices pratiques.
- Délivrance d'un titre d'habilitation pré-rempli, le formateur faisant des propositions de symboles.

Lieu, dates, tarifs : nous consulter.

PROGRAMME

Rappel réglementaire : Décret 2010-1118 du 22 septembre 2010

Article R.4544-9 : »Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités ».
Article R.4544-10 : « Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer. Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées. L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R.4544-3. L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par les instructions de sécurité particulières au travail effectué. »

1. Les dangers du courant électrique

- Le phénomène accident et l'électricité.
- La résistance du corps humain.
- Les réactions physiologiques du corps humain.
- Les mesures de protection contre les contacts directs et indirects.

2. Le classement des installations et des habilitations du personnel

- Analyse des prescriptions de la NF C18510.
- Titre et niveau d'habilitation.
- Domaine de tension.

3. Les conditions d'intervention selon le niveau d'habilitation (HT-BT)

- Chargé d'opération BE et HE Manœuvres : rôles et opérations.
- Chargé d'intervention BS : rôle et opérations.

4. Notions élémentaires de secourisme

5. Conduite à tenir en cas d'incendie sur une installation électrique

6. Les protections, l'appareillage : rôle et fonctionnement

- Sectionneurs, interrupteurs, contacteurs, coupe-circuits à fusibles, relais magnétiques et thermiques, disjoncteurs, transformateurs.

7. Conception des différents circuits

- Installation BT.
- Mise à la terre des masses métalliques.

8. Bases en prévention

- Être capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention.
- Être capable de situer le SST en tant qu'acteur de la prévention.

9. Protections individuelles et outillage électroportatif

10. Exercices pratiques

